

Kora'h

9 Juillet 2016
3 Tamouz 5776

939

Bulletin hebdomadaire sur la Paracha de la semaine

La Voie à Suivre

Publié par les institutions Orot 'Haïm ou Moché Israël

Sous la présidence du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Fils du Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi Moché Aharon Pinto zatsal et petit-fils du saint Tsaddik, auteur de miracles, Rabbi 'Haïm Pinto zatsal



MASKIL LÉDAVID

Réflexions sur la Paracha hebdomadaire du Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

L'intérêt personnel mène à la perte de l'homme

« **Kora'h, fils de Yitshar, fils de Kehat, fils de Lévi, forma un parti avec Datan et Aviram, fils d'Eliav, et On, fils de Péleth, descendants de Réouven.** » (Bamidbar 16:1-2)

La section de Kora'h relate son soulèvement, auquel se joignit toute une faction, contre la direction de Moché et la prêtrise d'Aharon. Kora'h remet en question, face à Moché, la position de grand prêtre d'Aharon, expliquant que n'importe qui aurait pu y accéder, du fait que tous avaient assisté à la révélation du Sinaï et entendu les paroles prononcées par le Tout-Puissant.

Mais Kora'h ne s'en arrêta pas là dans sa remise en cause. Il tourna en dérision la mitsva des tsitsit et la taxa d'illogisme, puisqu'un seul fil de laine d'azur suffit pour rendre un vêtement apte à être porté, alors qu'un autre, entièrement fait de laine d'azur, n'est pas soustrait à l'obligation d'ajouter un tel fil à ses coins. Kora'h était si convaincu d'être dans son bon droit qu'il parvint à entraîner dans sa révolte pas moins de deux cent cinquante hommes, lesquels comptaient qui plus est parmi les « princes de la communauté (...), personnages notables ». Seul Na'hchon, fils d'Aminadav, lui qui s'était déjà distingué sur le rivage de la Mer Rouge, lorsqu'il sauta en premier dans ses eaux tumultueuses, ne se laissa pas entraîner dans ce complot.

Néanmoins, nous pouvons nous demander comment Kora'h a eu l'effronterie de railler la mitsva des tsitsit, qui est si précieuse. Le Saint béni soit-Il a ordonné à Ses enfants de porter des tsitsit, car ceux-ci leur rappelleraient les mitsvot et les inciteraient à les observer, conformément à la déduction que font nos Maîtres du verset « dont la vue vous rappellera (...) afin que vous les exécutiez » (Bamidbar 15:39) : « la vue mène au souvenir, et le souvenir mène à l'acte » (Mena'hot 43b).

Nos Sages illustrent cette idée par l'histoire d'un homme qui faillit fauter avec une prostituée, quand, soudain, les fils de ses tsitsit lui fouettèrent le visage ; aussitôt, il se souvint de l'ordre de la Torah « vous ne vous égarerez pas à la suite de votre cœur », et il y renonça. Cette histoire prouve le caractère percutant de l'enseignement de nos Sages en ce qui concerne l'incroyable pouvoir protecteur des tsitsit, véritable muraille devant le péché.

De fait, il semble que Kora'h était au départ habitué de motivations pures et que la question

qu'il posa à Moché le travaillait réellement. Il se demandait en effet comment il était possible que la mitsva des tsitsit augmente les mérites de l'homme lorsqu'il ne fait que les porter, alors que la Torah requiert généralement de ce dernier de nombreux efforts. C'est pourquoi il remit en question les propos de Moché, qui avait explicité leur propriété de rappeler à l'homme son devoir d'accomplir l'ensemble des mitsvot, et de rendre celui-ci méritant par le seul fait de les porter.

Ainsi donc, au moment où Kora'h se tourna vers Moché, il cherchait à éclaircir la loi relative aux tsitsit, qui lui semblait contraire aux exigences habituelles de la Torah, requérant de nous investissement et sacrifices. D'ailleurs, le fait que se sont jointes à lui des personnes distinguées, prouve que cette controverse était au départ désintéressée, puisque, si elles avaient ressenti qu'il ne cherchait qu'à se soulever contre Moché, elles ne l'auraient pas suivi. Mais, étant donné qu'il était d'abord question d'éclaircir la loi, les princes de la communauté se sont intéressés au sujet.

Toutefois, il nous est difficile de comprendre que Kora'h ait ensuite tellement déchu, au point que le Saint béni soit-Il lui réserva, ainsi qu'à sa faction, une fin si cruelle. En réalité, s'il est vrai qu'il était au départ préoccupé par la contradiction que la mitsva des tsitsit présente avec le reste des mitsvot de la Torah, qui répondent au principe de l'effort, des mobiles personnels et impurs se mêlaient néanmoins en lui, mobiles qui eurent vite fait d'altérer le caractère désintéressé de sa controverse et de précipiter son instigateur dans les plus profonds abîmes. Ainsi, la pensée qu'il n'avait pas été choisi pour diriger le peuple alors qu'il comptait parmi ceux qui portaient l'arche sainte, le travaillait sans cesse ; cette aspiration aux honneurs excita sa jalousie contre Moché, sans même qu'il s'en rende compte, jusqu'à prendre des proportions démesurées et faire éclater un conflit. Car la jalousie empêche l'homme de mener une controverse désintéressée et le conduit droit à la perte.

Ceci corrobore l'enseignement de nos Maîtres : « La jalousie, le désir et la recherche des honneurs expulsent l'homme de ce monde. » Autrement dit, ces défauts brûlent en lui, et il est donc perpétuellement exposé au risque potentiel d'y tomber, serait-ce à son insu.

	All.	Fin	R. Tam
Paris	21h36*	22h58	00h26
Lyon	21h13*	22h28	23h39
Marseille	21h02*	22h13	23h15

* L'on allumera selon sa communauté

Paris ♦ Orh 'Haïm Ve Moché
32, rue du Plateau • 75019 Paris • France
Tel: 01 42 08 25 40 • Fax: 01 42 06 00 33
hevratpinto@aol.com

Jérusalem ♦ Pninei David
Rehov Bayit Va Gan 8 • Jérusalem • Israël
Tel: +972 2643 3605 • Fax: +972 2643 3570
p@hpinto.org.il

Ashdod ♦ Orh 'Haïm Ve Moshe
Rehov Ha-Admour Mi-Belz 43 • Ashdod • Israël
Tel: +972 88 566 233 • Fax: +972 88 521 527
orothaim@gmail.com

Ra'anana ♦ Kol 'Haïm
Rehov Ha'ahouza 98 • Ra'anana • Israël
Tel: +972 98 828 078 • +972 58 792 9003
kolhaim@hpinto.org.il



Hilloula

Le 3 Tamouz, Rabbi Schnéor Kotler, Roch Yéchiva de Lakewood

Le 3 Tamouz, Rabbi Menahem Mendel Schneerson, Le Rabbi de Loubavitch

Le 4 Tamouz, le Maharam de Rottenberg

Le 5 Tamouz, Rabbi Tsala'h Cohen Zengui

Le 6 Tamouz, Rabbi 'Haïm Deliroza, auteur du Torat 'Hakham

Le 7 Tamouz, Rabbi Sim'ha Bounim Alter, l'Admour de Gour

Le 8 Tamouz, Rabbi 'Haïm Messas

Le 9, Rabbi Yekoutiel Yehouda Halberstam, l'Admour de Tszan



LA VOIE TRACÉE

Étincelles de émouna et de bita'hon consignées par le Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita

Cacheroute contre bestialité

Étonnamment, à chacune de mes rencontres avec un Juif mexicain, l'image d'un porc me venait à l'esprit. Cela m'intriguait et me mettait tout à la fois mal à l'aise. Peut-être même devais-je m'en excuser. Mais comment le faire sans le vexer ? Ces doutes m'empêchaient d'évoquer explicitement cette question devant lui.

Or, voilà qu'un jour, ce Juif m'invita à poser la mézouza à l'entrée de sa fabrique, espérant ainsi jouir de la bénédiction dans ses entreprises. Une fois que j'eus posé la mézouza, il me proposa de me faire visiter les locaux, ce que j'acceptai. Nous avons commencé le tour, et à chaque salle, il me donnait quelques explications sur les différentes étapes de la production. Pourtant, en arrivant au niveau d'une des portes, il la sauta, choisissant de passer directement à la pièce suivante. Je lui demandai alors ce qu'il y avait dans cette

pièce, mais il se déroba : « Il n'est pas digne de vous d'entrer dans cette pièce, continuons par là. »

Cette réponse ne fit qu'accroître ma curiosité. Qu'est-ce qu'elle pouvait renfermer pour qu'il veuille me le cacher ? Aussi insistai-je pour qu'il me laisse y entrer. Il finit par céder et ouvrit cette porte, me laissant voir un grand congélateur plein de têtes de porcs !

Choqué, je le sommai de s'en débarrasser au plus vite, mais il protesta : « C'est ma principale source de revenus ! » Je ne pus alors garder le silence plus longtemps. « Savez-vous que j'ai toujours voulu vous demander pardon, parce qu'à chaque fois que je vous rencontrais, je ne pouvais pas m'empêcher de penser à des porcs. Je comprends à présent pourquoi. Vous tirez votre subsistance du commerce de cette bête impure. De ce fait, tous vos biens sont imprégnés d'une impureté qui se reflète sur votre visage. »

De là nous apprenons un principe important : une personne qui se consacre à l'impureté finit par être marquée par l'aspect de l'impureté à laquelle elle adhère, à l'image de cet homme, qui, tout en pratiquant certaines mitsvot, faisait le commerce de bêtes impures, ce pour quoi je pensais, en le voyant, à ces animaux impurs.

Un homme qui ne se sanctifie pas et ne répare pas ses mauvaises midot n'est autre qu'une bête à l'apparence humaine. Car toute activité matérielle dans laquelle il s'implique l'imprègne en profondeur, au point qu'elle devient partie intégrante de son être.

Par contre, lorsqu'un Juif vit dans la pureté et la sainteté, et sanctifie son corps dans l'étude de la Torah et l'accomplissement des mitsvot, tout aliment qu'il introduit dans sa bouche devient pur et saint, en continuité avec ses bonnes actions.

DE LA HAFTARA



Haftara de la semaine : « Chemouel dit (...) » (Chemouel I 11:12 et suivants)

Lien avec la paracha : Dans la haftara est mentionnée la demande du peuple à Chemouel qu'il nomme un roi, tandis que la paracha nous relate la rébellion de Korah, cherchant la gloire, contre Moché. Deux versets se font d'ailleurs écho : dans la haftara, Chemouel dit : « s'il est quelqu'un dont j'aie pris le bœuf ou l'âne » ; tandis que dans la paracha, Moché affirme : « Je n'ai jamais pris à un seul d'entre eux son âne ».



CHEMIRAT HALACHONE

Il suspend la terre sur le néant

La meilleure téchouva

Le Gaon de Vilna écrit dans sa lettre Alim Literoufa (« pages pour la guérison ») : « Jusqu'au jour de sa mort, l'homme doit se tourmenter, non par des jeûnes et des mortifications, mais en réprimant ses paroles et envies. C'est cela la téchouva, plus que tous les jeûnes et mortifications du monde. »

Dans le même ordre d'idées, il est écrit dans l'ouvrage Roch Haguiva que lorsqu'un homme désire s'imposer un jeûne, il est préférable que ce soit un jeûne de la parole, qui ne lui causera de dommage ni physique, ni spirituel et ne l'affaiblira pas.

זיהר מנזק

AU PARFUM DES MINHAGUIM



Lors de la prière de la Amida du Chabbat, on ne récite que sept berakhot.

La raison en est qu'il est interdit, en ce jour, de formuler des demandes personnelles. Or, dans la Amida de la semaine, composée de dix-huit berakhot, certaines évoquent des éléments dont l'absence cause à l'homme une souffrance, et leur évocation réveillerait donc cette douleur, ce qui irait à l'encontre du plaisir du Chabbat.



ENTRE LES LIGNES

Midrachim de nos Sages sur la Paracha de la semaine

Des signes indicateurs

« et deux cent cinquante hommes parmi les enfants d'Israël » (Bamidbar 16:5)

De qui s'agit-il ? D'Elitsour ben Chédéour et ses compagnons, « ces hommes qui furent désignés par des noms » (ibid. 1:17). Même si le Texte ne dévoile pas leurs noms, des signes sont donnés, permettant de comprendre de qui il s'agit.

A quoi peut-on comparer cela ?

Au fils de gens respectables), surpris en train de dérober des objets à l'établissement des bains publics. Ne voulant pas incriminer publiquement le jeune, le propriétaire donna des signes permettant de l'identifier. « Qui a volé tes ustensiles ? » lui demanda-t-on. « Ce fils de gens bien, grand de taille, avec de belles dents, les cheveux noirs et un joli nez. »

Ces indications suffirent pour identifier le coupable.

De même ici, bien que le texte n'ait pas voulu dévoiler leur identité publiquement, des signes sont donnés permettant de savoir de qui il s'agissait.

Il est écrit (Bamidbar 1:16-17) : « Ceux-là sont les appelés de la communauté, princes des tribus de leur père, ils sont les chefs des milliers d'Israël. Moché prit, et Aharon, ces hommes-là qui ont été désignés par les noms. » - (Bamidbar Rabba)

Les quatre sortes d'impies

« *Ecartez-vous d'auprès les tentes de ces impies !* » (Bamidbar 16:26)

D'après nos Sages, quatre personnes sont appelées impies : celui qui tend la main pour frapper son prochain, et ce, même s'il ne l'a finalement pas touché. Pour preuve, le verset : « il dit à l'impie : pourquoi frapperais-tu ton prochain ? » (Chémot 2:13). A noter qu'il n'est pas écrit « pourquoi frapperas-tu », mais « pourquoi frapperais-tu ».

De même, celui qui emprunte et ne rembourse pas, comme il est dit : « l'impie emprunte et ne paie pas » (Téhilim 37:21).

L'effronté qui n'a pas honte de qui lui est supérieur, comme il est dit : « l'impie paie d'audace » (Michlé 21:29), ainsi que celui qui sème la discorde, comme il est dit dans notre verset, cité en préambule.

Ces deux derniers points s'appliquaient à Datan, fauteur de troubles, comme il est dit dans notre verset introductif : « *Ecartez-vous d'auprès les tentes de ces impies !* » Tous deux sont anathème, vice, malédiction et abomination. D'après certains, ils amènent finalement la destruction sur le monde.- (Midrach Tan'houma)

Les deux en même temps

« *Et tous les Israélites qui étaient autour d'eux s'enfuirent à leurs cris, disant : "La terre pourrait bien nous engloutir !"* » (Bamidbar 16:34)

Ils criaient : « Moché, à l'aide ! »

« Puis un feu s'élança de devant le Seigneur, et consuma les deux cent cinquante hommes qui avaient offert l'encens. » (ibid. verset 35) Car s'il avait été consommé sans être englouti, ceux qui avaient subi ce dernier traitement auraient pu se plaindre en disant : « Kora'h, qui a entraîné sur nous toute cette punition a été sauvé, tandis que nous avons été engloutis ! » Par contre, s'il avait été englouti sans être consommé, les consommés se seraient plaints en employant un argument similaire.

C'est la raison pour laquelle Kora'h fut condamné aux deux morts. (Midrach Yilmedénou)

DANS LA SALLE DU TRÉSOR

Perles de l'étude de notre Maître le Gaon et Tsaddik Rabbi David 'Hanania Pinto chelita



La richesse et la gloire Te siéent

La réponse à notre interrogation se trouve dans un passage de la prière lu dans la prière matinale : « David bénit l'Eternel aux yeux de toute l'assemblée (...) A Toi, ô Eternel, la grandeur, la puissance, la splendeur, l'éternité, la majesté ; tout ce qui est dans les cieux et la terre. A Toi la royauté ! Tu Te hisses au-dessus de tout ce qui est en tête. La richesse et la gloire sont à Ta disposition ; Tu commandes tout. »

En d'autres termes, la richesse et la gloire appartiennent au Créateur ; c'est donc Lui qui en tient les rênes et décide à qui les accorder et à qui les refuser. C'est la raison pour laquelle, lorsque nous voyons un roi juif, nous devons prononcer la bénédiction : « Béni sois-Tu, qui concède une part de Son honneur à Ses pieux », et quand nous voyons un roi non-juif, la bénédiction : « Béni sois-Tu, qui concède une part de Son honneur à l'être humain ». En effet, la gloire et la richesse étant l'apanage du Créateur, nous Le bénissons et Le louons pour avoir bien voulu, dans Sa grande bonté, en allouer aussi à Ses créatures.

En outre, nous avons l'habitude de réciter ce passage debout et de donner l'aumône à ce moment-là. Pourquoi précisément à cet instant ?

Car, lorsque le pauvre comme le riche donnent la tsédaka, malgré le fossé qui les sépare d'un point de vue financier, ils se retrouvent sur un pied d'égalité et sont portés à réaliser que leurs situations respectives pourraient n'être que provisoires, puisqu'elles résultent d'un choix divin. Le Tout-Puissant, à qui la richesse et les honneurs appartiennent, a en effet la possibilité, en l'espace d'un instant, de faire tourner la roue de la fortune, causant au riche une perte de tous ses biens, et gratifiant le pauvre d'une richesse inattendue.

Or, lorsque l'homme prend conscience de cet aspect absolu de la Providence, cela éveille en lui des sentiments de modestie – à quoi bon s'enorgueillir de possessions qui ne sont qu'éphémères et qu'on risque de se voir retirer ? A cet égard, combien de nantis se sont-ils retrouvés sans un centime suite à la chute de leurs actions en bourse, et combien d'indigents, des plus démunis, ont-ils soudain reçu un considérable héritage, les rendant riches du jour au lendemain !

Si Kora'h, qui se tenait à un niveau élevé, est tombé si bas, c'est parce qu'il n'avait pas bien intégré le principe selon lequel la richesse et l'honneur appartiennent à Dieu. Kora'h, qui était extrêmement riche – d'où l'habitude de dire « riche comme Kora'h » – ne se contenta pas de cette aisance, mais désirait aussi être honoré. Sa fortune ne lui apportait pas les honneurs, ce qui prouve qu'elle n'est ni synonyme d'honneurs, ni de bonheur.

S'il est vrai qu'il est parfois possible d'acquérir des honneurs grâce à son argent, par exemple, en payant des serviteurs qui nous accompagnent constamment et remplissent nos demandes, ces honneurs ne sont qu'apparences, puisque, sitôt qu'on ne peut plus se permettre ce train de vie, ils disparaissent. Par contre, notre Histoire connut de grands Rabbanim qui, en dépit de leur dénuement, étaient traités comme des rois, par égard pour leur piété et leur grandeur spirituelle. Plus encore, même après leur mort, ils continuèrent à jouir de ce respect, tous mentionnant leur souvenir avec vénération. Par conséquent, ce n'est pas l'argent qui est source d'honneurs, mais la Torah et les vertus détenues par l'homme.

Nous touchons là à la raison de la défaite de Kora'h : il désirait s'attribuer des honneurs, alors que le Saint béni soit-Il en avait décidé autrement. Sa volonté d'être malgré tout respecté de manière artificielle causa sa déchéance, qui s'exprima par une révolte de grande ampleur contre l'Eternel.



Certains parents, recherchant le bien de leurs enfants, ne leur mettent aucune limite, justement dans les domaines les plus basiques du bon fonctionnement d'une maison : le fait de dormir à l'heure, l'achat et la consommation de friandises, qui ne doivent pas être exagérés, le rangement des affaires dispersées un peu partout, etc. Ces parents font l'erreur de croire qu'un enfant à qui on permet plus de choses grandira plus heureux.

Pourquoi est-ce erroné ? Nous allons répondre à l'aide d'une comparaison imagée : pour un homme à la fortune considérable, l'achat de rideaux neufs représente une bagatelle lui procurant bien peu de joie. Il sera loin de jouir de cette nouvelle acquisition autant qu'un homme qui gagne son pain à la sueur de son front et a laborieusement économisé sous après sou pour pouvoir se permettre de concrétiser ce « rêve » – acheter enfin une paire de rideaux neufs pour sa modeste demeure.

Il en va exactement de même pour l'enfant qui sait d'avance qu'il peut recevoir tout ce qu'il veut. Toute friandise ou jouet qu'il convoitera lui sera certainement fourni. On fait beaucoup de tort à cet enfant, d'une part parce qu'il ne peut plus avoir de rêves et d'espairs, qui sont en fait une condition indispensable au bonheur et à la satisfaction, et indissociables de l'ampleur de la jouissance.



DES HOMMES DE FOI

,Tranches de vie - extraits de l'ouvrage Des hommes de foi biographie des Tsaddikim de la lignée des Pinto

Un rêve à point nommé

A l'âge de vingt-six ans, nous raconte Rabbi David 'Hanania Pinto, je me rendis sur la tombe de mon saint grand-père, Rabbi 'Haïm Pinto. Remarquant que le cimetière n'était pas très propre, je louai les services de plusieurs hommes, pour qu'ils redonnent au lieu un aspect digne d'abriter les tombes de Tsaddikim et d'accueillir les nombreux pèlerins qui viennent fréquemment s'y recueillir.

Alors que je m'apprêtais à regagner Casablanca, je découvris soudain qu'il ne me restait pas de quoi payer le voyage, ayant donné tout ce qui me restait aux hommes qui avaient nettoyé le cimetière.

L'autobus pour Casablanca, où j'étais hébergé, devait partir dans l'heure. Que faire ? Tout en marchant vers l'arrêt d'autobus, je me mis à implorer le Créateur pour qu'Il m'aide par le mérite de mon saint grand-père. Mon intention était pure, et je ne m'étais somme toute défait de mon argent que par souci du respect des défunts.

En arrivant à l'arrêt de bus, j'aperçus de loin mon autobus qui arrivait. Que faire ? me demandai-je, en désespoir de cause.

D'autre part, cet enfant pense naturellement que ce mode de fonctionnement perdurera toute sa vie. Par conséquent, lorsqu'il grandira sans obtenir tout ce qu'il désire, il vivra dans la frustration, l'amertume et la colère.

L'éducation pratique passe par un guidage et un contrôle intelligents, jusqu'à ce que l'enfant puisse mettre en pratique les compétences nécessaires dans tous les domaines de l'existence. Par exemple, témoigner du respect à autrui, à ses parents et enseignants, être capable de surmonter sentiments négatifs et mauvaises tendances telles que la colère, l'orgueil, la jalousie ou la haine, respecter la propriété d'autrui, c'est-à-dire faire attention de ne pas prendre ou utiliser de l'argent ou ce qui n'est pas à soi, être à même de patienter avant d'obtenir satisfaction et s'abstenir de ce qui est interdit, accomplir les mitsvot pratiques correspondant à son âge, etc.

Soulignons à cet égard les remarquables résultats éducatifs auxquels on peut parvenir avec un enfant éduqué à l'aune des principes prônés dans ce domaine par la Torah. Depuis sa plus tendre enfance, un tel enfant s'habitue à avoir des limites dans tous les domaines de l'existence.

Concernant le travail, il sera guidé par le principe « six jours tu travailleras (...) mais le septième est la trêve de l'Éternel, ton D.ieu ». Dans le domaine de l'alimentation, par des mitsvot telles que « Voici les animaux dont vous pouvez manger (...) mais vous ne mangerez pas les suivants (...) ». Pour ce qui est du langage, « ne va point colportant le mal parmi les tiens », « tu

n'invoqueras point le Nom de l'Éternel ton D.ieu à l'appui du mensonge ». Les sentiments également sont régis par des règles telles que « tu ne garderas pas rancune », « tu ne haïras pas ton prochain dans ton cœur ».

Si nous comparons ces principes avec ce qui a cours dans l'éducation largement influencée par la culture occidentale, la différence est énorme, puisqu'on habitue et on éduque l'enfant à profiter au maximum de ce monde. Il n'y a pas de limites et des notions telles que la modération et la maîtrise n'existent pas. Tous les plaisirs sont à la disposition de l'homme.

Le Rav Zamir Cohen renforce encore cette idée en soulignant le fait que le manque de modération et de limites imposées à l'enfant entraîne dépression et tristesse profonde, comme nous l'observons chez d'innombrables jeunes, en plus d'une incapacité à faire face aux difficultés de l'existence. « Celui qui s'habitue à penser que la finalité de la vie est de profiter de la matérialité perdra sa joie de vivre lorsqu'il ne pourra combler ses désirs. »

L'éducation selon la Torah, par contre, donne à l'enfant l'exemple personnel d'une existence ayant une finalité spirituelle éternelle, avec des limites à respecter et une modération des envies, comme le fait de renoncer à une glace par un jour particulièrement chaud parce que celle-ci ne porte pas de label de cacherooute, le fait d'interrompre une phrase au milieu, de crainte de tomber dans l'interdit de lachone hara, etc.

Soudain, j'entendis quelqu'un m'apsembler par derrière : « Le voilà ! Le voilà ! » En me retournant, je découvris M. David Loeb, l'un des anciens d'Essaouira, qui, grâce à la bénédiction de mon grand-père, eut le mérite de vivre longtemps. Sans perdre un instant, il me demanda si j'avais de quoi payer le voyage. Très surpris, je lui répondis par la négative, ajoutant que je ne savais que faire.

A l'écoute de ma réponse, il se montra très ému et me révéla que mon grand-père s'était révélé à lui en rêve à trois reprises, lui enjoignant d'aller à l'arrêt du bus pour me donner de quoi payer le voyage jusqu'à Casablanca. Du fait que le rêve s'était répété par trois fois, il avait ressenti qu'il lui fallait aller à l'arrêt d'autobus pour en avoir le cœur net. Et voilà qu'il découvrait que le rêve était vrai !

Grâce à D.ieu et à Son intervention miraculeuse, je pus monter à bord du dernier autobus en direction de Casablanca.